

RENTÉE 2017-2018



BOURSES BÉLY-GUÉTARD

SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉUSSITE
DES **COLLÉGIENS ET LYCÉENS** LYONNAIS



Pour en bénéficier,
toutes les conditions suivantes
doivent être réunies :

- être âgé d'au moins 13 ans
- être collégien ou lycéen
à la rentrée scolaire 2017-2018
- être domicilié à Lyon
- avoir des résultats scolaires
qui évoluent vers l'excellence
- être orphelin et/ou né hors mariage

**N'hésitez pas
à nous contacter**

www.caissedesecoles.lyon.fr
contact : tél. 04 26 99 67 96
bourse.bely-guetard@mairie-lyon.fr



QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

CONCERNANT LA SCOLARITÉ

- Pour une 1^{ère} demande : courrier de soutien de l'établissement scolaire ou d'une structure sociéducative ou d'une mairie ou d'un service social
- Projet scolaire et professionnel argumenté du jeune (courrier manuscrit)
- Certificat scolaire de l'année 2017-2018
- Copie des trois bulletins trimestriels de l'année scolaire 2016-2017
- Copie des résultats du Diplôme National du Brevet si l'élève rentre en seconde en 2017-2018
- Copie des résultats des épreuves anticipées du baccalauréat si l'élève rentre en terminale en 2017-2018

CONCERNANT LA SITUATION FAMILIALE ET LES RESSOURCES

- Copie du livret de famille
- Copie complète de l'acte de naissance
- Pour un enfant orphelin :
 - acte de décès du/des parent(s) concerné(s)
- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Attestation sur l'honneur (téléchargeable ou envoyée sur demande)
- Tout document justifiant un changement de situation familiale et/ou de ressources concernant l'année en cours
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Le dossier complet doit être transmis au plus tard le 30 septembre 2017.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.



graphisme : clementine-breed.fr

La bourse Bély-Guétard est une aide financière dont le montant est modulé en fonction du niveau de scolarité.

Niveau collège : 700 €

Niveau lycée : 1400 €